

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS



LES RISQUES MAJEURS À CAPBRETON





QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

7 RISQUES MAJEURS À CAPBRETON

Un risque majeur se caractérise par :

- Sa gravité.
- Potentiellement de nombreuses victimes humaines.
- D'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement.
- Son occurrence faible.



ALÉA

Manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, d'occurrence et d'intensité variables.



ENJEU

Ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par ce phénomène.



RISQUE

Le risque n'existe que par la combinaison de l'aléa et des enjeux présents à proximité.

À NOTER

Le risque majeur impacte gravement l'organisation de la société. Il est important de connaître les enjeux et les moyens, pour **devenir acteur de sa propre sécurité.**

SOMMAIRE

2. Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
3. Édito
4. Plan Communal de Sauvegarde
5. Risque tempête
6. Risques littoraux
8. Risque feux de forêt
10. Risque transport matières dangereuses
11. Risque sismique
12. Risque retrait / gonflement des argiles
13. Récapitulatif des conduites à tenir
14. Devenir acteur de sa sécurité
15. Kit d'urgence
16. Numéros et liens utiles

ÉDITO

La ville de Capbreton, entre forêt et océan, bénéficie d'un environnement exceptionnel. Elle doit cependant se prémunir face aux principaux risques auxquels elle est exposée (tempêtes, submersion marine, incendies, érosion du littoral...).

Les événements climatiques nous rappellent qu'il n'y a pas de territoire exempt de risques naturels. Notre mémoire collective ne saurait oublier la tempête Klaus qui a frappé notre commune en janvier 2009. Le danger peut également provenir d'un feu de forêt, d'un séisme ou d'un accident lors d'un transport de matières dangereuses. Autant de risques majeurs auxquels nous pouvons tous être confrontés et qui doivent être connus.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour vocation de vous informer le mieux possible sur les principaux risques identifiés et cartographiés sur notre commune.

Cette brochure, illustrée et remise à jour, vous apportera également tous les renseignements sur la conduite à tenir et les bons réflexes à adopter lors d'une situation de crise. Elle est accompagnée d'un formulaire d'inscription au nouveau dispositif de télé-alerte, qui vous permettra d'être contacté individuellement par un système automatisé à l'occasion d'un événement majeur.

Le DICRIM prend en compte la réflexion, engagée depuis plusieurs années avec les services de l'État, sur l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) qui sera prochainement soumis à enquête publique. Il s'intègre au Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui permet d'organiser la mobilisation des moyens municipaux et l'assistance à la population en cas de sinistre important, que vous pouvez consulter en mairie ou sur le site internet de la Ville.

Parce que la sécurité est l'affaire de tous et que la culture du risque concerne chacun d'entre nous, il faut nous préparer collectivement à réagir aux événements. **Je vous invite à consulter attentivement ce document d'information et à le conserver précieusement.**

Bonne lecture,

Patrick LACLÉDÈRE
Maire de Capbreton



ENJEUX & MOYENS

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Un outil opérationnel pour protéger la population

La Ville de Capbreton s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document opérationnel permet d'apporter assistance aux populations en situation de crise, conjointement aux interventions des services de secours.

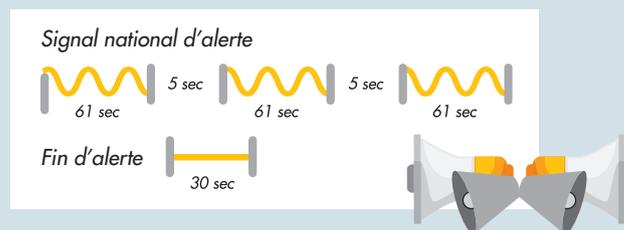
Le personnel communal et les élus sont formés pour accomplir des procédures spécifiques de sauvegarde visant à protéger au mieux les personnes et les biens exposés.

Le Plan Communal de Sauvegarde coordonne les moyens techniques et les personnels disponibles pour faire face à toute situation grave.

Les fonctions du Plan Communal de Sauvegarde sont d'anticiper les situations de crise, d'informer la population, d'intervenir sur le terrain pour limiter les dommages, de prendre en charge les personnes sinistrées et de faciliter le retour à la normale.

Le système d'alerte à la population mis en œuvre par la commune

En cas d'événement majeur, la population sera avertie grâce aux sirènes déclenchées par la commune ou, à distance, par la préfecture des Landes.



Ce dispositif peut être complété par un véhicule municipal circulant, équipé de hauts-parleurs pour avertir les citoyens et diffuser des consignes.

La commune utilise également un automate d'appel qui diffusera l'alerte par SMS ou téléphone. Il appartient à chaque habitant de s'inscrire auprès de la mairie ou sur le site Internet de la commune pour bénéficier de ces alertes.



LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique intense qui se caractérise par des vents violents dont la vitesse est supérieure à 89 km/h (Beaufort 10 et supérieur), souvent accompagnés de précipitations intenses (pluie, orage, grêle).

Le risque tempête concerne toute la population. Outre les dommages sur le littoral en raison des vagues (submersion, érosion littorale, etc), les vents de tempête occasionnent de sérieux dommages à la végétation, aux bâtiments (toitures), aux bateaux, aux installations légères (camping, mobil-home, etc.) et aux réseaux aériens.

Un peu d'histoire ...

Il faut rappeler que lors de la tempête Klaus du 24 janvier 2009 et de la tempête Christine du 4 mars 2014, des rafales de vent ont atteint plus de 120 km/h et occasionné de nombreux dégâts : arbres déracinés, tuiles ou toitures arrachées, des milliers de foyers privés d'électricité et d'eau, voitures endommagées, etc.



LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- ✓ Rentrez à l'intérieur des bâtiments les objets susceptibles d'être emportés.
- ✓ Fermez portes, fenêtres et volets.
- ✓ Annulez les sorties en mer.
- ✓ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.
- ✓ Vérifiez votre kit d'urgence (cf p.15).

PENDANT

- ✓ Informez-vous du niveau d'alerte.
- ✓ Évitez de sortir.

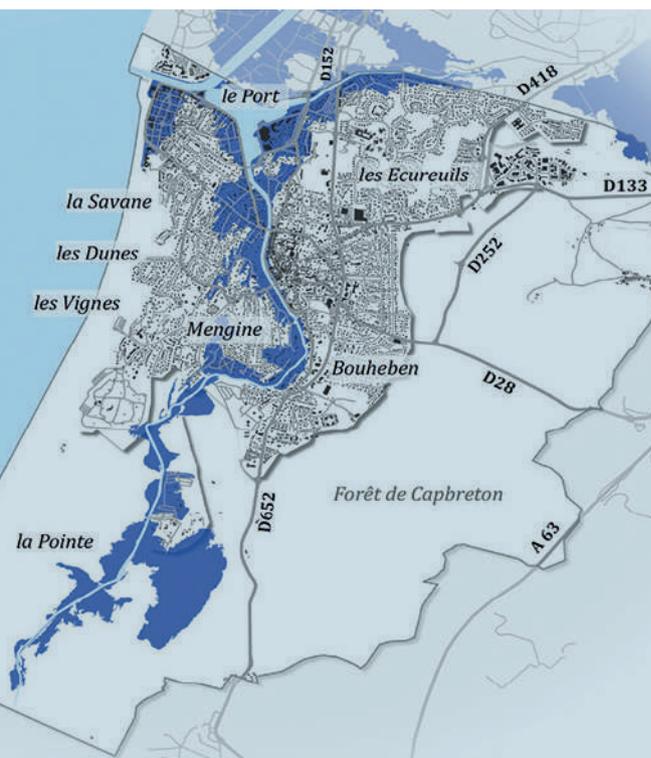
APRÈS

- ✓ Coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre. Si nécessaire, faites intervenir un professionnel.
- ✓ Faites attention aux fils électriques, même tombés à terre.
- ✓ Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.



LES RISQUES LITTORAUX

Le risque submersion est la principale menace pour les personnes et les biens à Capbreton. Deux origines distinctes, mais des conséquences identiques.



 Inondation et submersion marine centennale avec changement climatique

Un territoire naturellement exposé

- L'**inondation** correspond à l'envahissement des terrains par la remontée de la nappe ou difficulté d'évacuation des eaux pluviales. Elle se manifeste lors de phénomènes météorologiques intenses (pluie, orage, tempête, etc).
- La **submersion marine** correspond à l'envahissement des terrains bas par la mer et se manifeste généralement lors des tempêtes avec un fort coefficient de marée et/ou une forte houle.

Capbreton est impactée par les phénomènes de submersion marine et d'inondation au niveau du Boudigau et du Bouret qui sont les deux cours d'eau se jetant dans le port.

Les abords des deux rivières, le pourtour du port et le quartier du front de mer sont caractérisés par des altitudes basses, qui rendent ces trois secteurs vulnérables aux inondations.



La simultanéité d'une forte houle et d'un coefficient de marée élevé constitue une circonstance aggravante pour ce phénomène.

- La **rupture de digue** est un risque sournois. Une digue est un ouvrage de protection, mais en cas de surverse ou d'érosion, sa rupture peut être brutale. La rupture d'une digue peut survenir lors d'une submersion marine ou d'une crue de rivière.

En raison de sa soudaineté, ce risque expose les populations situées à l'arrière de l'ouvrage. À Capbreton, les digues sont surveillées et entretenues régulièrement.

L'érosion littorale : une problématique à long terme

Le **recul du trait de côte** est le déplacement, vers l'intérieur des terres, de la limite entre le domaine maritime et le domaine continental. Ce phénomène est la conséquence d'une perte de matériaux liée à l'érosion naturelle (courants marins, vent, vagues, tempêtes, etc). Il entraîne irrémédiablement la perte des biens exposés.



Des aménagements pour la protection du littoral

Diverses actions sont menées sur le territoire :

- **des transferts hydrauliques de sable** sont programmés chaque année depuis 2008 par la commune, sur les plages de l'Estacade, Centrale, du Prévent et du Santocha ;
- **des aménagements** ont été réalisés pour maintenir le niveau de sable sur les plages (épis, enrochements, etc.) ;
- **des cheminements balisés** ont été créés par la commune en collaboration avec l'ONF et le Conservatoire du Littoral. Ils ont permis de limiter le piétinement des dunes sur lesquelles des plantations et des ganivelles ont été installées pour fixer le sable, favoriser la biodiversité et limiter l'érosion.



Érosion potentielle à 100 ans



LES BONS RÉFLEXES

PENDANT

- ✓ Utilisez des dispositifs de protection temporaires si nécessaire (batardeaux, couvercles de bouche d'aération).
- ✓ Réfugiez-vous en un point haut préalablement repéré (étage, relief, etc).
- ✓ Ne vous engagez pas sur une route inondée (ni à pied, ni en voiture).
- ✓ Rentrez les objets susceptibles d'être emportés.
- ✓ Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- ✓ Fermez portes et volets.
- ✓ Éloignez-vous des bords de mer, du port et des digues.
- ✓ Vérifiez votre kit d'urgence (cf p.15).



LE RISQUE FEUX DE FORÊTS

Le risque incendie est particulièrement lié aux conditions météorologiques (sécheresse et vent) observées en saison du 1^{er} mars au 30 septembre. Un départ de feu peut toutefois se produire durant les périodes de sécheresse hivernale.



Le triangle du feu

Pour qu'il y ait inflammation et combustion, trois facteurs doivent être réunis :

- présence d'un combustible, qui peut être n'importe quel matériau pouvant brûler ;
- présence d'une source externe de chaleur (flamme ou étincelle) ;
- présence d'oxygène pour alimenter le feu.

COMBUSTIBLE + CHALEUR + OXYGÈNE =



L'incendie de forêt peut avoir une origine :

- naturelle (foudre) ;
- accidentelle (feu d'écobuage mal contrôlé, travaux agricoles et forestiers, travaux publics, activités industrielles, rupture de câble électrique, accident d'un véhicule, etc) ;
- imprudence (mégot de cigarette, barbecue, etc) ;
- malveillance (déclenchement volontaire par l'homme).

La forêt landaise, un espace sensible

La forêt de Capbreton couvre une large part du territoire communal et les zones urbaines comportent, elles aussi, de nombreux parcs et jardins boisés. Les zones naturelles et urbaines sont donc très largement exposées aux incendies de forêt.

Chaque citoyen est responsable de la prévention des incendies de forêt. En effet, la loi impose aux habitants le débroussaillage dans un rayon de 50 mètres autour des habitations et de 10 mètres de part et d'autre des voies privées d'accès. Bien entendu, le brûlage des déchets verts et l'écobuage sont interdits par arrêté préfectoral.



LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- ✓ Débroussailliez régulièrement.

PENDANT

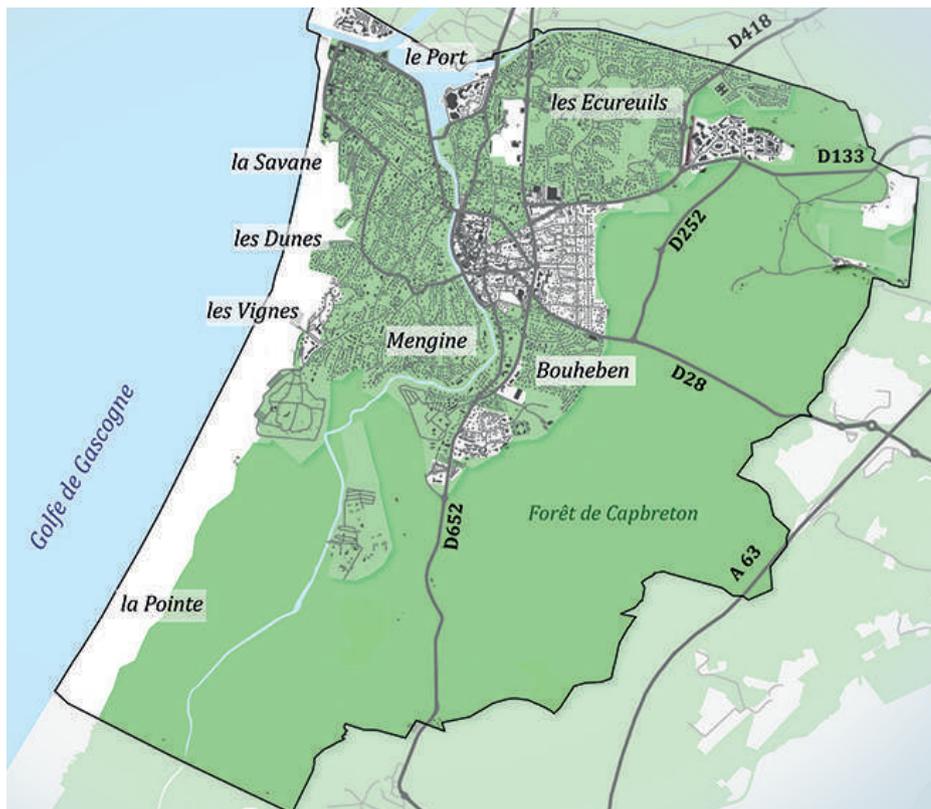
- ✓ Si vous êtes témoin d'un départ de feu, informez les pompiers (112 ou 18) avec calme et précision.
- ✓ Dans la nature, éloignez-vous de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible.

Chez vous :

- ✓ Ouvrez le portail du terrain pour faciliter l'accès des pompiers.
- ✓ Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres.
- ✓ Occultez les aérations avec des linges humides.
- ✓ Fermez les bouteilles de gaz.
- ✓ Garez la voiture contre la maison à l'opposé de la venue du feu.
- ✓ N'évacuez que sur ordre des autorités.

APRÈS

- ✓ Inspectez votre habitation (braises sous tuiles, etc).



Les zones urbanisées et naturelles exposées aux incendies de forêt

Un peu d'histoire...

Chaque année, la forêt landaise est concernée par environ **372 feux de forêt**. En août 1949, 82 personnes décèdent et 52 000 hectares de forêt girondine, landaise, lot-et-garonnaise et charentaise sont détruits. Il s'agit de l'incendie le plus meurtrier qu'aient connu la France.

Le 6 mars 2019, 21 hectares de forêt ont brûlé à proximité de Capbreton, sur la commune voisine de Soustons, rappelant la vulnérabilité de notre territoire.

À NOTER

Le risque incendie de forêt trouve la plupart du temps son origine dans des imprudences ou des malveillances humaines.

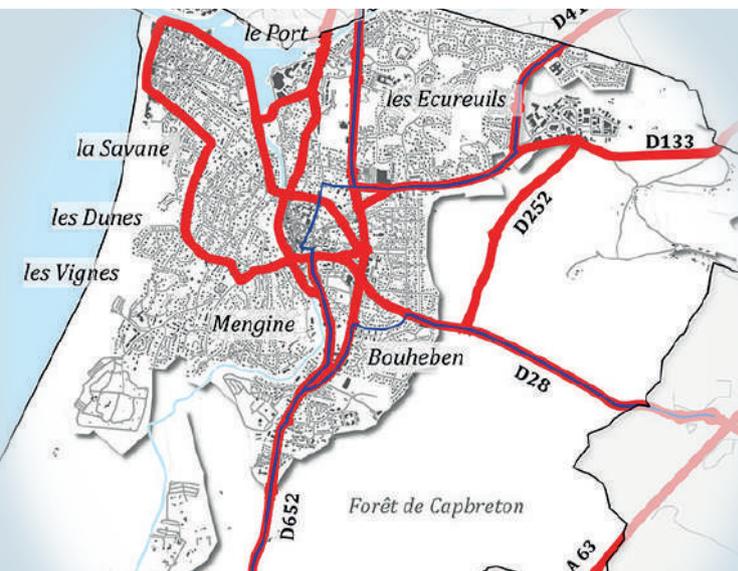


LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer, une matière dangereuse (explosif, polluant, carburant, gaz de chauffage...) peut présenter des risques importants pour la population, mais aussi pour l'environnement.

Manifestation du risque

- **Les routes** qui traversent la commune peuvent être fréquentées par des véhicules transportant des matières dangereuses (erreur d'itinéraire, desserte...)
- **Les canalisations de gaz** peuvent également constituer un danger pour la population et l'environnement (pollution de l'air, des eaux et des sols).



Le risque TMD, par la route ou canalisation, est un risque technologique diffus. Les abords de ces routes et canalisations de gaz constituent également des **zones de risque potentiel de TMD**.

 Axes routiers principaux avec risque TMD identifié

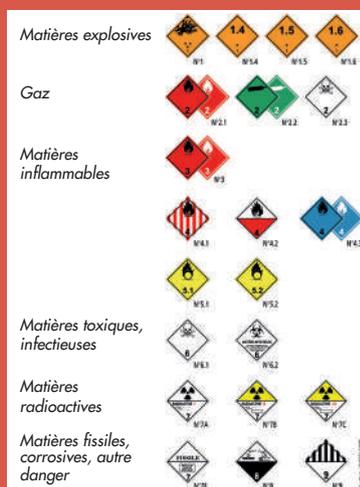
 Canalisations de gaz principales



LES BONS RÉFLEXES

EN CAS D'ACCIDENT SUR UN VÉHICULE

- ✓ Éloignez-vous du lieu du sinistre, selon un axe perpendiculaire au vent, afin d'éviter les émanations et les fumées.
- ✓ Prévenez les secours en signalant, si possible, le type de produit concerné (chiffre localisé sur le côté ou à l'arrière du véhicule).
- ✓ Abritez-vous, si possible, dans un lieu confiné.
- ✓ Écoutez la radio pour être informé de la gravité de l'accident et de la conduite à tenir.



© MEDD

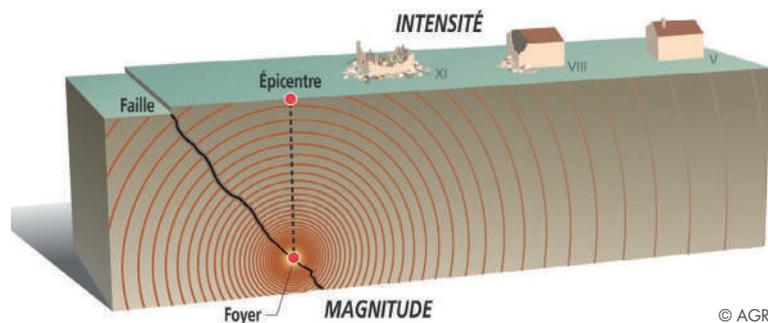


LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une libération d'énergie par déplacement de la croûte terrestre, le long d'une faille généralement existante. Le phénomène se traduit en surface par des vibrations horizontales et verticales plus ou moins importantes.

Un séisme (ou tremblement de terre) se caractérise par :

- **Sa magnitude :** Elle est évaluée à partir des ondes sismiques enregistrées sur le sismographe. La magnitude (échelle ouverte de Richter) est propre à chaque séisme identifié. Elle caractérise l'énergie libérée.
- **Son intensité :** Elle est déterminée à partir des effets et dommages matériels en un lieu donné. On utilise l'échelle EMS 95, qui comporte douze degrés. L'intensité décroît à mesure que l'on s'éloigne de l'épicentre.



À NOTER

La Ville de Capbreton se situe assez loin des zones sismiques pyrénéennes. De ce fait, elle est classée en **zone d'aléa sismique 2 (sismicité faible)**.



LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- ✓ Fixez les appareils et les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.
- ✓ Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité.

PENDANT

- ✓ Dans un bâtiment, mettez-vous près d'un mur, d'un encadrement de porte ou sous un meuble solide.
- ✓ À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments et des fils électriques.
- ✓ En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.

APRÈS

- ✓ Évacuez le bâtiment et n'y retournez pas avant contrôle de solidité par un expert.

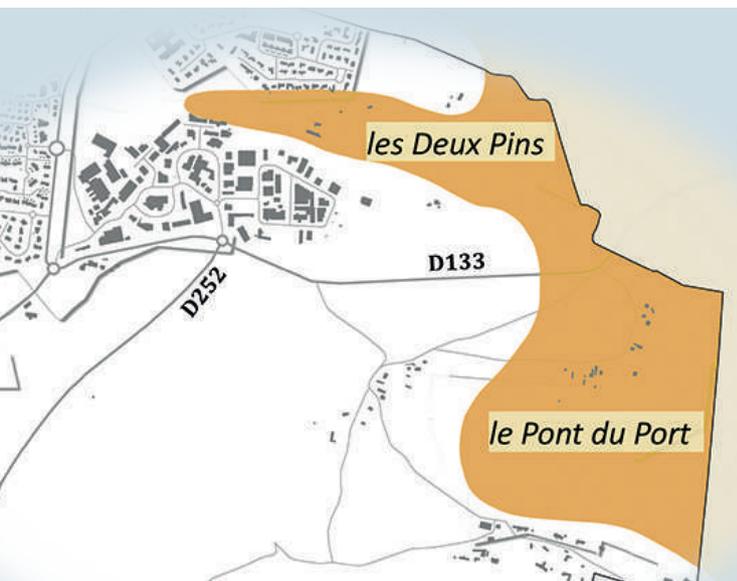


LE RISQUE DE RETRAIT & GONFLEMENT DES ARGILES

Le retrait-gonflement des argiles est directement lié aux conditions météorologiques et notamment à la dessiccation et à la réhydratation des sols argileux. Il s'agit d'un phénomène lent qui se manifeste par une fissuration plus ou moins dommageable des bâtiments.

Description du phénomène

Les sols argileux ont la capacité de changer de volume suivant leur humidité. Ainsi, un déficit en eau provoquera un phénomène de rétractation ou « retrait des argiles ». Au contraire, lorsque la teneur en eau augmente dans un sol argileux, on assiste à une augmentation de son volume : on parle alors de « gonflement des argiles ».



Sur la commune, seules **les zones du Pont-du-Port et seuls les secteurs des Deux-Pins** sont concernés par ce risque.



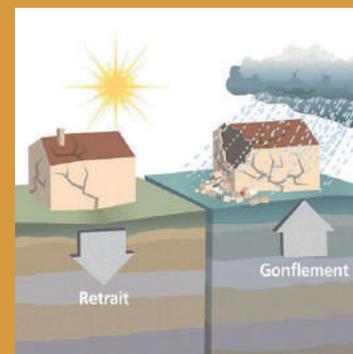
Zone exposée au retrait-gonflement des argiles



LES BONS RÉFLEXES

APRÈS

- ✓ Inspectez votre habitation pour localiser toute forme de fissure sur les murs, apparaissant après une période de sécheresse, ou après les périodes humides qui suivent.
- ✓ Faites appel à un géotechnicien si nécessaire.
- ✓ Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés.



© MEDD



RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

À FAIRE

À NE PAS FAIRE

 Tempête / Cyclone



 Feu de forêt



 Inondation



 Accident TMD



 Séisme



À NOTER

Ce DICRIM traite des risques majeurs identifiés sur la commune de Capbreton. **D'autres risques peuvent aussi toucher le territoire et ses habitants** : risques sanitaires, canicule, pollution, etc.

En fonction de la situation, il vous suffira de suivre les consignes qui vous seront transmises par les autorités.



DEVENIR ACTEUR DE SA SÉCURITÉ



Écouter la radio :
France Bleu Gascogne
100.5 FM
ou Fréquence Grand Lac
91.1 FM.



**Respecter les consignes
diffusées par les autorités**
Automate d'alerte, haut-
parleur, porte à porte,
message radiophonique
officiel.



**Ne pas aller chercher ses
enfants à l'école,** ils y sont
en sécurité.



**Limiter l'usage du
téléphone** afin de libérer
les lignes pour les secours.



**Ne pas utiliser son
véhicule,** sauf consigne
spécifique.

À NOTER

Ces consignes générales de sécurité s'appliquent dans la majorité des cas, mais elles sont à adapter selon la nature du risque. Elles doivent être complétées par les consignes spécifiques afin d'adopter les bons réflexes lors de chaque événement.



VOTRE KIT D'URGENCE

Soyez prêts à affronter une situation potentiellement grave en préparant votre kit d'urgence.

PENSEZ ÉGALEMENT À :

- ✓ Des vêtements et chaussures de rechange.
- ✓ Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène.
- ✓ Un sac de couchage.
- ✓ Un sac hermétique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

 <p>EAU Six litres par personne en petites bouteilles</p>	 <p>OUTILS DE BASE Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...</p>	 <p>UN TÉLÉPHONE PORTABLE avec batterie chargée</p>
 <p>NOURRITURE DE SECOURS consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.</p>	 <p>LAMPE DE POCHE avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)</p>	 <p>VOS PAPIERS D'IDENTITÉ ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité</p>
 <p>BOUGIES avec allumettes ou briquet</p>	 <p>RADIO avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle</p>	 <p>ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT</p>
 <p>TROUSSE MÉDICALE de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, anti-douleur, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours</p>	 <p>UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite</p>	 <p>UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route</p>

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site : www.gouvernement.fr/risques

DICR!M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

NUMÉRO UTILES



Sapeurs-pompiers	112 ou 18
Gendarmerie	17
SAMU	15
Police municipale	05 58 72 13 92

LIENS UTILES



Mairie de Capbreton	www.capbreton.fr
Préfecture des Landes	www.land.es.gov.fr
Ministère de l'environnement et de la transition écologique	www.georisque.fr
Vigilance météorologique	www.vigilance.meteofrance.com
Le plan familial de mise en sûreté	www.risques-majeurs.info

À COMPLÉTER



Urgence électricité	-----
Urgence gaz	-----
Service des eaux	-----
Assurance	-----
Médecin de famille	-----
École(s) des enfants	-----
Hôpital	-----

ÊTRE DIRECTEMENT INFORMÉ

Inscrivez-vous
au système
d'alerte à la
population

anticiper > prévenir > alerter

Ma ville, je l'aime, je la protège



Pour s'inscrire à ce dispositif, il vous suffit de renseigner le formulaire joint et mis en ligne sur le site internet de la Ville ou de venir directement à l'accueil de la Mairie.

Pour toute information complémentaire,
contactez la Mairie de Capbreton
au **05 58 72 10 09**

www.capbreton.fr

Avec la participation de :

